



**Conseil communautaire du 11 avril 2019**  
Duhort Bachen

**PROCES VERBAL**

Convoqués en date **du 3 avril 2019**, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour se sont réunis **le jeudi 11 avril 2019 à 20 heures 30 à la salle communale de Duhort Bachens**, sous la **Présidence de Monsieur Robert CABE**, Président de la Communauté de Communes afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

**Présents :** Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, HAVARD Marc, DAUBA Delphine, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, MAURO Régine, CARTEAU Christophe, JOIE Nadine, CABE Robert, GACHIE Florence, MARTI Jérémy, LEBLOND Stéphane, LALANNE Alain, LAMAIGNERE Michel, BOULIN Thierry, GREMIAUX J Claude, SAINT GENEZ Daniel, DOUMENGE Maxime, DARRICAU Hervé, BIARNES Thierry, LALANNE Jean-Michel, DESTAILLATS Eric, LEBRERE Serge, LAFENETRE Jean, COURREGES Francine, BRETHERS Philippe, BRETHERS Michel, DOUSSE René, GIJSBERS Lambert, DUFAU Philippe, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, TASTET Françoise, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, MICHEL Alain, BEZECOURT Alain, MARSAN J. Charles, MARQUE Michel, TERRAIN Benoit, LABORDE Benoit, BAUDOT Olivier.

**Excusés :** DARRACQ PARIES J. Claude, BRETHERS Stéphane, FABERES Nadine,

**Pouvoirs :** GUIVARC'H Sonia donne pouvoir à ASSIBAT Marie,  
GAIOTTI Jacques donne pouvoir à SAINT GENEZ Daniel,  
DUCONGE Joëlle donne pouvoir à GREMIAUX J. Claude,  
LAFITTE Frédéric donne pouvoir à DUFAU J. Jacques.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>49</b>
Présents	42
Pouvoirs	4
Votants	46
Excusés	3

M. Jean Lafenêtre, Maire, accueille l'assemblée au sein de la salle de sport de Duhort Bachen. Il souligne que c'est la deuxième fois que sa commune accueille l'assemblée délibérante pour le vote du budget primitif. La commune de Duhort Bachen a été récemment marquée par deux événements médiatiques : le passage du tour de France qui fut l'occasion d'organiser une journée ludique et populaire ainsi que le tournage d'une émission de télé-réalité qui sera diffusée dans les prochains mois. Considérant que le conseil communautaire va être renouvelé après mars 2020, il souhaite que la bonne ambiance de bon travail se perpétue au-delà des échéances électorales.

M. le président remercie M. le Maire pour son accueil et salue la présence des membres du conseil municipal.

➤ **Communications :**

Intervention d'Int'Aire Mezzo pour les journées patriotiques

M. le Président demande que les communes souhaitant la prestation de l'ensemble musical se fassent connaître. Après un tour de table, il est proposé qu'Int'Aire Mezzo intervienne à Vielle Tursan et Eugénie les Bains le 8 mai, les communes d'Aire sur l'Adour et de Lannux accueilleront l'ensemble musical le 11 novembre.

Afin de tenir un calendrier qui permette une approbation du PLUi avant les élections municipales, il demande aux maires de bien vouloir faire délibérer les conseils municipaux du jeudi 2 mai au mercredi 15 mai.

M. le Président fait état d'un communiqué de presse de l'Association des Maires de France sollicitant une révision de la loi NOTRe et demandant notamment la suppression automatique des schémas départementaux de coopération intercommunale en 2022 telle que prévue par la loi. Il souhaite que cette demande de l'AMF soit reprise par le gouvernement dans le cadre du grand débat.

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

**M. le président passe à l'ordre du jour :**

## **1 Approbation des comptes de gestion**

### **A) Budget principal : approbation du compte de gestion 2018**

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 1 315 085.24€ (9 591 002.74€ de recettes pour 8 275 917.50€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un besoin de financement de 739 078.51€ (2 511 214.03€ de dépenses pour 1 772 135.52€ de recettes).

L'excédent global 2018 est donc de 576 006.73€.

Le besoin de financement en reste à réaliser est de 576 006.73€.

Le résultat disponible au 31 décembre 2017 est donc de 271 662.47€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget principal à l'unanimité.

### **B) Budget annexe de la ZA de Bassia : approbation du compte de gestion 2018**

Conformément aux règles de comptabilité de lotissement, le budget annexe est exécuté en équilibre :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 4 413 401.62€ en dépenses et recettes.
- la section d'investissement s'équilibre à 4 335 820.59€ en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de la ZA de Bassia à l'unanimité.

### **C) Budget annexe Réserve foncière des Arrats : approbation du compte de gestion**

- la section de fonctionnement s'équilibre à 916 087.81€ en dépenses et recettes.
- la section d'investissement s'équilibre à 944 557.78€ en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de la réserve foncière des Arrats.

### **D) Budget annexe ZA de Peyres : approbation du compte de gestion**

La section de fonctionnement se solde par un déficit de 30 601.47€ (16 740€ de recettes pour 47 341.47€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 94 768.11€ (94 768.11€ de recettes pas de dépenses).

L'excédent global 2018 est donc de 64 166.64€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de la ZA de Peyres.

### **E) Budget annexe Affaires scolaires : approbation du compte de gestion**

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 35 921.23€ (2 784 296.23€ de recettes pour 2 748 375€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un besoin de financement de 79 452.64€ (770 732.89€ de recettes pour 850 185.53€ de dépenses).

L'excédent en reste à réaliser est de 61 742.32€.

Le résultat disponible au 31 décembre 2018 est donc de 18 210.91€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe des Affaires scolaires.

### **F) Budget annexe école de musique : approbation du compte de gestion**

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 5 932€ (266 935€ de recettes pour 261 003€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 4 799€ (14 880€ de recettes pour 10 081€ de dépenses).

L'excédent global 2018 est donc de 10 731€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'école de musique.

### **G) Budget annexe des cuisines centrales : approbation du compte de gestion**

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 18 978€ (1 390 158€ de recettes pour 1 371 180€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 29 523€ (192 160€ de recettes pour 162 637€ de dépenses).

Le besoin de financement en reste à réaliser est de 21 840€

L'excédent global 2018 est donc de 26 661€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe des cuisines centrales.

## **2 Affectations de résultats :**

### **A) Budget principal**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	1 315 085.24€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	1 043 422.77€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	271 662.47€
Déficit d'Investissement reporté (001)	739 078.51€

## **B) Budget annexe « Affaires Scolaires ».**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	35 921.23€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	17 710.32€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	18 210.91€
Déficit d'Investissement reporté (001)	79 452.64€

### **3 Modification des tarifs de vente de repas fournis par les Cuisines Centrales :**

#### **✓ à l'EHPAD :**

M. le Président explique qu'il convient de revoir les tarifs sur la base du nouveau marché de fournitures et des nouvelles prestations assurées pour l'EHPAD : à partir du 1<sup>er</sup> février, prise en charge directe par l'EHPAD des petits déjeuners, des goûters, entrée et plat principal du menu santé. Les cuisines fournissent les repas midi et soir pour les résidents et le personnel, les potages et desserts pour les menus santé.

La facturation 2019 pour l'EHPAD portera sur les prestations suivantes :

- repas résidents midi, repas résidents soir, 2 éléments des repas santé : potage et dessert
- repas personnel midi, repas personnel soir

M. le Président propose de modifier les tarifs de vente de repas ainsi qu'il suit :

- repas Midi	5.40 €
- repas Soir	4.50 €
- repas Spéciaux	3.75 €

Cette mesure prendrait effet au 1<sup>er</sup> février 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, approuve la modification des prix de vente des repas fournis à l'Ehpad, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, ainsi qu'il suit :

- repas Midi	5.40 €
- repas Soir	4.50 €
- repas Spéciaux	3.75 €

#### **✓ au budget Affaires scolaires :**

M. le Président propose de modifier le tarif de vente des repas fournis aux cantines scolaires et aux centres de loisirs du territoire en augmentant le tarif à 4.50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe le prix de vente des repas fournis au budget Affaires Scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, au tarif de 4.50 €.

✓ **au service de portage de repas :**

M. le Président propose de réactualiser les tarifs de vente des repas fournis au service de portage de repas qui n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ainsi qu'il suit :

- repas Midi	7.75 €
- repas Midi + Soir	13.40 €

et de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Pour information, les tarifs réduits restent inchangés.

Pour rappel : - repas Midi	6.25 €
- repas Midi + Soir	10.25 €

Cette mesure prendrait effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, fixe le prix de vente des repas fournis au service de portage de repas, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, ainsi qu'il suit :

- repas Midi	7.75 €
- repas Midi + Soir	13.40 €

## **5. Fiscalité : vote du taux des taxes directes locales**

M. le Président propose de ne pas modifier les taux pour 2019. Ils resteraient à :

- taxe habitation	10.00%
- taxe foncière bâti	2.50%
- taxe foncière non bâti	2.98%
- contribution foncière économique	25.83%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire :

- FIXE le taux de taxe d'habitation pour 2019 à 10.00%.
- FIXE le taux de taxe foncière bâti pour 2019 à 2.50%.
- FIXE le taux de taxe foncière non bâti pour 2019 à 2.98%.
- FIXE le taux de la contribution foncière des entreprises 2019 à 25.83%.

## **6. Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

En cohérence avec la décision du conseil d'administration du SICTOM Ouest du Gers, M. le Président propose d'augmenter le taux de la TEOM de 11.98 à 12.10%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire fixe le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 à 12.10% pour un produit attendu de

1 658 162€.

## **7. Vote du produit de la taxe GEMAPI**

M. le Président rappelle que par délibération du 12 septembre 2018, le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI puis a fixé son produit prévisionnel.

Le produit de la taxe a été fixé à 71 833€.

Après notification par les syndicats de rivières de nouvelles dépenses à prendre en compte en 2019 convient de réactualiser ce produit comme à 84 786.70€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'arrêter le produit 2019 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 84 787€.

## **8 Subventions attribuées par la communauté de communes**

M. le président dresse un état des subventions proposées dans le cadre du budget primitif 2019 :

<b>organisme</b>	<b>montant</b>	<b>Document cadre</b>
ALALE	160 000	Convention d'objectifs
OTC	140 000	Convention d'objectifs
ALLA	49 000	Convention d'objectifs
Coopérative scolaire Ecole élémentaire d'Aire	5 300	Sans objet
Int'Aire Mezzo	3 600	Sans objet
Coopérative scolaire Ecole maternelle d'Aire	2 200	Sans objet
Amicale du personnel	2 000	Sans objet
Coopérative scolaire Ecole Eugénie	1 700	Sans objet
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Barcelonne	1 500	Sans objet
Coopérative scolaire Ecoles du Leez	1 200	Sans objet
Coopérative scolaire Ecole maternelle Barcelonne	1 100	Sans objet
Collectif départemental pour l'accès des jeunes à la culture	500	Sans objet

Les conseillers communautaires impliqués dans les différentes associations concernées ne prennent part ni au débat, ni au vote (pour OTC : Mrs Cabé, Saint Genez, Brèthes Philippe, Grémiaux, Doreilh, Brèthes Michel, Carreau ; pour ALALE : M. Lagrave, Mme Courrèges)

Le conseil communautaire, placé sous la présidence de M. Dominique Saint Germain, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les subventions telles que proposées.

## **9 Examen des budgets primitifs 2019 :**

Robert Cabé reprend la présidence du conseil,

### **A) Budget principal : budget primitif 2019**

#### **Section de fonctionnement**

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le président présente le budget primitif 2019 du budget principal par articles.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 9 783 720,08€.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4.72% (+381 730,78€) par rapport au CA 2018. Cela s'explique par l'évolution des chapitres suivants :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : +3.3% (+ 29 631.99€). Les services extérieurs augmentent de 30 433€, essentiellement l'article 615231 voies et réseaux
- Chapitre 012 Charges de personnel : + 13.9% (+ 142 894.58€). L'augmentation consécutive de ce chapitre, principalement imputable à des congés maladies longue durée qui ont supposé le recrutement d'agents contractuels en remplacement.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : + 3.84% (+197 210.47€). Il est prévu une augmentation du financement des budgets annexes et des organismes de regroupement (TEOM et dépenses inhérentes à l'exercice de la compétence GEMAPI)

**Chapitre 60 Achats et variation des stocks : 72 564€.** Augmentation de 18.67% (+11 418,83€).

Ce chapitre augmente surtout du fait de la prévision de 11 000€ de travaux en régie voirie (article 6068).

**Chapitre 61 Services extérieurs : 681 659,42€.** Augmentation de 4.67% (+30 433€) :

Article 6132 : une provision est proposée pour la location de locaux pour le service maintenance. Jusque là, des locaux sont mis à disposition gratuitement par l'entreprise Robert SA sur la ZA de Peyres. Le service de maintenance sera définitivement basé dans des locaux de l'écloserie d'entreprises qui seront à terme libérés par l'entreprise Granuleco qui investit sur la ZA de Bassia. Les dépenses de locations immobilières (article 6135) augmentent du fait de la location sur logiciel courrier sur une année pleine (un seul trimestre en 2018) et de la location d'un engin pour des petits travaux de terrassement à l'ancien siège de la communauté de communes.

Les travaux de voirie (article 615231) 561 258,72€ connaissent une augmentation de 4.57% (24 509.38€) par rapport au CA 2018 mais restent conformes aux prévisions budgétaires 2018.

L'augmentation des dépenses de point à temps et d'enrobé projeté est la conséquence directe de l'inflation des produits bitumineux. En matière d'entretien du réseau pluvial, il est prévu d'intensifier les interventions d'hydrocurage (à l'exemple de la côte de Larriou à Aire)

Les dépenses de fauchage sont prévisionnelles car une consultation en cours pour une prestation sur 3 ans. Une provision est également proposée pour la signalétique, une campagne de marquage est prévue.

**Chapitre 62 autres services extérieurs 153 522€.** Baisse de 7.46% (-12 372,55€) :

Baisse des dépenses sur ce chapitre s'expliquant par :

- Article 6226 : sur cet article étaient retracés les honoraires de SOLIHA pour l'animation de l'OPAH achevée depuis juillet 2018.
- Article 6227 : les dépenses de frais d'actes et de contentieux ont été élevées en 2018 car il a fallu régler d'importants frais d'expertise dans le cadre du contentieux relatif au bâtiment SOE.
- Article 6232 : le festival BD qui est désormais biennal se tiendra le dernier week-end de novembre, cela explique l'augmentation des dépenses sur cet article qui intègre par ailleurs le programme des animations des médiathèques.
- Article 6261 (frais d'affranchissement) : la distribution du guide pratique 1300€ est une dépense supplémentaire par rapport à 2018.
- Article 6281 : Concours divers

La cotisation au CDT des Landes prévoit une participation de 1 292.94€ pour la participation à une étude de marque territoriale Landes.

- Article 6288 : Autres services extérieurs

L'augmentation de 2 197,98€ s'explique par une provision de 15 000€ pour les frais de chenil qui sont variables selon les années et une augmentation de la prestation « site internet » de l'ALPI (refonte du site prévue).

**Chapitre 012 Charges de personnel : 1 171 063,30€.** Augmentation de 13.9% (+ 142 894.58€)

L'augmentation inhabituelle des dépenses sur ce chapitre s'explique par :

- Article 6218 :  
l'augmentation du remboursement au budget scolaire d'agents mutualisés pour assurer le ménage des médiathèques et des locaux communautaires (réajustement et fin du financement par le dispositif emploi avenir) : +11 336€
- Articles 64111 et 64118 (agents titulaires) :
  - la prise en compte à plein traitement d'un agent en longue maladie (mi temps sur plusieurs mois en 2018) : + 21 200€
  - avancements de grade et d'échelon, revalorisation (PPCR) : +21 000€
  - agent transférée du CIAS en avril 2018 sur 12 mois en 2019 : +11 400€
- Articles 64 131 + charges sociales réparties sur divers articles : personnel contractuel
  - le recrutement d'un chargé de mission en CDD sur 12 mois en appui de la technicienne voirie et sur le PLUi : + 31 500€
  - remplacement d'un agent en longue maladie au service RH : + 20 000€
  - remplacement d'un agent en longue maladie médiathèque : + 14 700€

Il convient de relever que le coût des congés longue durée est en partie compensé par un remboursement total de 51 762€ (voir article 6419 en recettes).

**Chapitre 65: autres charges de gestion courante : 5 327 994,61€.** Augmentation de 3.84% (+197 210,47€)

Cette augmentation significative s'explique par une augmentation du financement des budgets annexes (article 6521) et des organismes de regroupement (article 65548) qui augmente de 104 173,39€.

- Article 6521 ; financement des budgets annexes : augmentation de 79 200€
  - Augmentation du financement du budget annexe des affaires scolaires de 32 200€ pour augmentation de frais de personnel (+ 20 000€) ainsi que de la dotation aux amortissements.
  - Augmentation de 40 000 € du financement du budget annexe des cuisines centrales : ce financement permettra de faire face à des dépenses exceptionnelles de personnel, conséquence d'une absence pour longue maladie.
  - Légère augmentation du financement de l'école de musique.
  - Les budgets annexes de zones d'activités sont désormais financés par la section d'investissement.

- Article 65548 : organismes de regroupement 1 805 276.90€

L'augmentation des dépenses de l'article s'explique principalement :

- par l'augmentation de la contribution au SICTOM Ouest du Gers de 61 305,20€. Le syndicat a en effet décidé de calculer la contribution de ses membres sur la base d'un taux de TEOM qui est porté de 11.98% à 12.10%.
  - l'augmentation des dépenses inhérentes à l'exercice de la compétence GEMAPI de 37 969.83€ :
- Article 657348 ; reversement d'une partie de la taxe de séjour à Eugénie les Bains :  
Comme chaque année, il est proposé de reverser à Eugénie les Bains la taxe de séjour perçue sur la commune l'année N-1. Au titre de 2018 à verser en 2019, cela représente 159 303,51€ (154 156,70€ en 2018).
  - Article 657362 : le financement du CIAS (490 844,20€) augmente légèrement  
En dehors des reversements de subventions perçues par la communauté de communes pour le fonctionnement de la MSAP et les prestations enfance jeunesse, le besoin de financement du CIAS augmente de 20 511.30€. La baisse du besoin de financement du secteur petite enfance compensant en grande partie l'augmentation des besoins pour le fonctionnement de la MSAP et le SPASAD.
  - Article 657363 ; financement de l'office de tourisme communautaire  
Après une baisse en 2018 de 1 500€ compensant la prise en charge par la communauté de communes d'une étude menée par le CDT 40, il est proposé de porter la subvention de l'OTC à 140 000€, conformément à la convention d'objectifs approuvée le 19 novembre 2018.

#### **Autres dépenses réelles de fonctionnement :**

Les intérêts de la dette diminuent légèrement (54 154.94€).

Les charges exceptionnelles baissent de 56 849,81€ :

- une écriture d'ordre de cession de 45 590€ avait été passée en 2018 pour le véhicule cédé au CIAS
- la subvention attribuée à Landes Ressourcerie a été soldée en 2018
- une enveloppe de 2 100€ est maintenue pour l'aide aux entreprises pour les documents d'accessibilité.

Il est proposé une dépense imprévue de 50 000€ éventuellement mobilisable en complément de la provision constituée de 150 000€ relative au contentieux avec l'OGEC. Il est également proposé à

l'assemblée délibérante de fixer une dépense et une recette identique pour retracer le FPIC avant la notification prévue début mai.

### **Financement de la section d'investissement :**

Au total, 1 318 930.69€ de la section de fonctionnement financent la section d'investissement, répartis comme suit :

- Le montant du virement à la section d'investissement (1 158 934,91€) augmente de 45 373,39€ par rapport au virement prévu dans le cadre du BP 2018 (1 113 561.52€).
- Les amortissements des immobilisations et des fonds de concours s'élèvent à 159 995.78€

**Les recettes de fonctionnement (9 783 720,08€)** augmentent de 2% (192 717,34€) par rapport au CA 2018.

L'augmentation du produit des impôts et taxes ainsi que celui des dotations et subventions est atténuée par la baisse du report d'excédent reporté et par une baisse des produits exceptionnels. Le report de résultat baisse de 73 790€, témoignant de la dégradation des marges de fonctionnement par rapport aux années antérieures.

**Chapitre 013 atténuations de charge 51 762€.** Augmentation de 31 648,31€ (+ 157%):

Forte augmentation de ce chapitre, qui bénéficie de remboursements (51 762€) compensant en partie des congés maladie longue durée à la médiathèque et au service RH.

**Chapitre 70 produit des services 179 706,02€.** Augmentation de 42 342,47€ (+ 30%):

Le financement des services mutualisés par le CIAS a été réactualisé, le transfert d'un agent administratif du CIAS n'est plus financé par une baisse de la subvention de la communauté de communes mais par une participation supérieure au financement du service.

**Chapitre 73 impôts et taxes 7 580 584,43.** Augmentation de 185 656,42€ (+ 2.5%):

Le produit des impôts et taxes progresse de 174 672,50€ sans augmenter le taux des contributions directes. Cela est du essentiellement à :

- L'instauration de la taxe GEMAPI pour un montant de 84 199,42€ affecté aux dépenses relevant de la compétence.
- La progression du produit de la CVAE de 75 908€
- L'augmentation du taux de la TEOM, générant un produit supplémentaire de 61 517€ intégralement reversé au SICTOM Ouest du Gers.

Cette progression est atténuée par une baisse du produit de la CFE dont les bases ont fait l'objet d'une révision et ont baissé sur notre territoire. Faute de notification, il n'a pas été prévu la perception de rôles complémentaires ou supplémentaires, recette non négligeable en 2018 (29 910€).

De même, dans l'attente d'une notification, il est proposé de porter un même montant de FPIC en dépense et en recette. Rien ne permet d'écarter l'hypothèse d'un FPIC négatif. Dans ce cas, il conviendrait de se poser la question de sa répartition entre les communes et l'EPCI.

- Article 7331 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).  
Le montant du produit de la TEOM (1 658 162€) est intégralement reversé au SICTOM Ouest du Gers
- Article 7362 : taxe de séjour  
Il est proposé de retenir un montant inférieur à celui perçu en 2018, soit 190 000€.

**Chapitre 74 : Dotations et subventions 1 572 296.89€.** Augmentation de 3% (+46 023,94€):

Légère hausse de ce chapitre expliquée par une augmentation des compensations au titre des exonérations ainsi que par des subventions en hausse.

Légère baisse de la DGF totale 1 169 239€ (- 8 726€), du fait de la baisse de la dotation de compensation. Le simulateur de l'AMF est fiable ayant prévu 2 527€ de moins.

Le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments est calculé pour un montant de 65 255€ (54 108€ en 2018).

- Article 74718 : Subventions de l'Etat 35 000€  
Il s'agit du financement de la DRAC dans le cadre du contrat territoire lecture (20 000€) et de la participation de l'Etat au fonctionnement de la MSAP (15 000€).
- Article 7472 (1 557€) : il s'agit d'une subvention de la Région Occitanie pour le service de transport à la demande. Celle-ci est reversée au CIAS.
- Article 7478 (105 024,89€) : subvention de la CAF pour la médiathèque (4 000€), fonds inter - organismes pour le fonctionnement de la MSAP (15 000€), financements contrat enfance jeunesse à reverser au CIAS (56 979,89€).  
Une subvention de 29 045€ a été accordée par l'ANAH au titre de la deuxième année de l'OPAH. On attend la finalisation du financement au titre de la dernière année, non notifiée à ce jour.
- Article 7488 : autres organismes  
Un volume de 8000€ de soutien de la part des partenaires habituels du festival de bandes dessinées est attendu.

**Conclusion sur la section de fonctionnement.**

Par rapport au CA 2018 :

- les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4.72% (+381 730,78€)
- les recettes progressent de 192 717,34€

Le montant du virement à la section d'investissement (1 158 934,91€) augmente de 45 373,39€ par rapport au virement prévu dans le cadre du BP 2018 (1 113 561.52€).

Ce budget de fonctionnement est marqué par une progression conjoncturelle des dépenses de personnel, la montée en charge de compétence GEMAPI toutefois compensée par la taxe spécifique finançant son exercice.

L'augmentation du niveau de dépenses se fait dans un contexte de faible progression des recettes fiscales, sachant qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

## **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 5 440 281.78€ en dépenses et recettes.

### **Dépenses d'investissement**

#### 1°) Voirie

Le montant d'investissement proposé pour le programme 2019 (913 427.77€) est pratiquement équivalent à celui au montant réalisé pour le programme 2018 (915 683.15€). Il est entendu que le chiffrage du programme 2019 prend en compte 130 000€ de travaux non réalisés en 2018. Toutefois, avec les restes à réaliser, le montant total des travaux sur l'exercice s'élève à 1 316 550.43€.

#### 2°) Maison des services au public St Louis (83 400€)

Le diagnostic thermique devra préconiser des travaux pour résoudre des problèmes de climatisation et de ventilation. Une provision de 75 000€ est proposée dans l'attente d'un diagnostic complet.

#### 3°) Locaux administratifs (52 773,33€)

Les travaux supplémentaires proposés prévoient la plantation d'arbres sur le parking (1 950€), la mise en place d'un abri pour vélos (2 000€) et divers travaux (stores, électricité, aménagement divers).

#### 4°) Médiathèque

L'achat de support est maintenu au niveau habituel (autour de 35 000€).

Une étude thermique du bâtiment tête de réseau pour régler des problèmes de surchauffe des locaux (8 400€)

#### 5°) Elaboration de documents d'urbanisme (175 577,58€)

L'année 2019 sera l'année d'arrêt du PLUi. Par conséquent, les dépenses atteignent leur maximum avec la réalisation des schémas d'assainissement ainsi que les frais d'enquête publique et de duplication de nombreux dossiers.

M. Xavier Lagrave demande quel est le coût total de la mise en œuvre du PLUi.

M. le Président propose de dresser un point précis de l'opération lors d'une prochaine séance.

#### 6°) Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (54 016€)

Les projets les plus onéreux (propriétaires bailleurs) se concentrent en fin d'opération. On relève notamment une opération à Aire sur l'Adour mobilisant une subvention de l'EPCI de 16 191€ (dossier instruit).

#### 7°) Programme de mise aux normes d'accessibilité (19 860,24€)

Conformément l'agenda d'accessibilité approuvé sur 3 années, des travaux d'accessibilité seront réalisés à l'école de musique (stationnement PMR et porte d'entrée adaptée en reste à réaliser) ainsi que l'adaptation de toilettes et d'une salle de cours (14 400€).

8°) Aménagement numérique : 144 000€

Conformément à la convention approuvée lors du conseil communautaire du 26 février 2018, la communauté de communes acquittera un montant annuel de 144 000€ de 2018 à 2021 pour la mise en œuvre du schéma départemental de développement numérique sur le territoire.

9°) Signalétique touristique

Un montant de 6 000€ est proposé pour 2019, après étude des besoins exprimés.

10°) Ecloserie d'entreprises de Bassia (491 429,53€hors taxes)

La consultation des entreprises a été réalisée, les coûts proposés dans le budget sont donc fermes.

11°) Ecloserie d'entreprises de Peyres (hors taxes)

Une provision de 38 000€ pour reprendre la couverture des deux bâtiments les plus anciens.

12°) Compétence commerce : 79 602,92€

Il est proposé :

- Restructuration d'un immeuble ancien à Barcelonne du Gers avec création d'un local commercial : une participation à l'investissement à réaliser par l'opérateur « Toit familial de Gascogne » (3500 par logement) de façon à optimiser le plan de financement général de l'opération;
- La mise en place d'une enveloppe de 50 000€ d'aides à attribuer à des projets d'entreprises dans le cadre d'un règlement validé par les conseils régionaux. Il faudra trancher sur le fait de cibler les activités en centre ville et centre bourgs.

13°) Réseau de santé territorial 1 435 381,60€

Les achats d'immeubles sont en cours à Aire sur l'Adour (prévision de 190 000€).

Le maître d'œuvre est désigné pour les deux opérations.

La consultation des entreprises pour le bâtiment socle d'Aire sur l'Adour est en cours (prévision de 536 760€). La création d'une maison de santé à Eugénie les Bains est prévue pour un montant de 678 960€.

Les propositions budgétaires sont établies sur la base du plan de financement prévisionnel qui a servi à la demande de financement auprès de l'Etat, de la région Nouvelle Aquitaine et le département des Landes.

14°) Ecole de musique communautaire

Un programmiste a étudié la faisabilité de la création d'une école de musique dans les anciens locaux de la Violette aturine à Aire sur l'Adour. Il a rapidement conclu que ce projet supposait de grandes difficultés techniques. Cette étude facturée en 2019 a coûté 3 600€.

15°) Maison de la petite enfance à Barcelonne

Les prévisions budgétaires prévoyant l'extension du bâtiment sont établies sur la base du coût d'objectif établi par le maître d'œuvre (343 500€).

## 16°) Investissements hors programme (51 619,42€)

Parmi les investissements proposés, le plus conséquent consiste en l'achat d'un véhicule électrique par la médiathèque. Cet achat pourra bénéficier d'une aide de la DRAC de 8 000€.

L'achat de mobilier et de matériel divers comprend l'achat d'un photocopieur (5 500€).

## **Recettes d'investissement**

La section d'investissement est financée par un report de 1 043 422,77€ d'excédent de fonctionnement 2018 qui finance le déficit d'investissement de la même année et le besoin de financement des restes à réaliser. Le montant du virement à la section d'investissement (1 158 934,91€) augmente de 45 373,39€ par rapport au virement prévu dans le cadre du BP 2018 (1 113 561,52€).

### Voirie

Le solde du programme 2018 est financé par 56 037€ de fonds de concours des communes pour des travaux relevant de la compétence communale.

### Locaux administratifs de la Gare

Il reste à percevoir le solde de la DETR attribuée pour la réalisation de locaux administratifs de la gare : 59 071,29€

### Financement du PLUi :

Le conseil départemental des Landes apporte une aide totale de 25 000€ pour le PLUi mais celle-ci est débloquée par 5 tranches annuelles de 5 000€.

### Ecloserie de Bassia :

Ce programme bénéficie d'une DETR d'un montant de 87 982€ et d'une aide de 117 690€ de la part du conseil régional Occitanie.

### Compétence commerce

Il reste à percevoir une subvention d'Etat accordée (FSIPL) pour l'aménagement du local commercial à Aire sur l'Adour : 40 000€ en reste à réaliser

### Réseau de santé territorial

Le volet immobilier de l'opération bénéficiera des subventions suivantes, couvrant 60% des dépenses hors taxes du projet :

Région Nouvelle Aquitaine	200 000
Département Landes	216 975
Etat FNADT	100 000
Etat DETR	225 000
<b>Total</b>	<b>741 975</b>

Par ailleurs, il reste à percevoir les aides accordées pour l'étude du cabinet Eliane conseil (27 092€)

Véhicule médiathèque : cette acquisition est financée par l'Etat (DRAC) à hauteur de 8 000€.

### Emprunts

Il est proposé des emprunts distincts selon les opérations :

Emprunt Budget principal	225 671,10
emprunts pôle santé	489 114,20
emprunt écloserie Bassia	285 757,53
emprunt petite enfance	287 153,00
total	1 287 695.83

L'endettement actuel de la communauté de communes permet de mobiliser cette année un recours important à l'emprunt, justifié par la nature et l'importance des opérations.

M. le Président précise que le montant de ces emprunts est prévisionnel notamment pour l'extension de la maison de la petite enfance pour laquelle les subventions sollicitées n'ont pas été intégrées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2019 du budget principal comme suit :

#### **Investissement :**

Dépenses	5 440 281.78
Recettes	5 440 281.78

#### **Fonctionnement :**

Dépenses	9 783 720.08
Recettes	9 783 720.08

### **B) Budget annexe des affaires scolaires : budget primitif 2019**

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget annexe « Affaires Scolaires » a trouvé une stabilité après 7 années d'exercice et des modifications importantes : réorganisation générale suite à la prise de compétence / lissage des primes des agents / mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Ces dépenses connaîtront en 2019, une faible augmentation de 1,86 % par rapport à 2018. Cette augmentation est essentiellement due à l'évolution de la masse salariale qui connaît des changements importants d'année en année (ancienneté des agents, nouvelles lois, augmentation des charges sociales années après années, etc.).

En 2019 :

- le montant des fournitures scolaires resterait à 42,00 € par enfant (stabilisé depuis 2012).
- le montant du prix des repas pour les familles resterait à 2,90 € par repas (pas d'augmentation depuis 2015).
- le montant des subventions aux associations ne diminuerait pas en 2019.

Concernant les recettes de fonctionnement, il faudra retenir une augmentation de 1,45 % du virement du Budget Principal pour équilibrer le Budget annexe « Affaires scolaires ».

Les dépenses d'investissement connaîtront une faible augmentation de 7,84 % par rapport à 2018 car les travaux prévus restent importants à 651 687,37 €.

Ces travaux de rénovation des écoles touchent à leur fin. Dans la programmation pluriannuelle de travaux, le prochain B.P. 2020 serait le dernier B.P. avec un investissement aussi important. Il restera notamment à réaliser en 2020 la fin des travaux de rénovation de l'école du Mas (phase 2) et la rénovation complète de tout le bâtiment périscolaire de l'école Françoise GIROUD.

Fin 2020, toutes les écoles du territoire auront le même niveau de rénovation et seront aux normes dans tous les domaines : sécurité (vigipirate, jeux et installations sportives), normes phoniques, isolation et menuiseries RT 2012, numérique.

### **En 2019, le total des dépenses de fonctionnement est proposé à 2 777 500€**

Les dépenses totales de l'exercice 2019 sont proposées en augmentation de 29 125,00 €, soit + 1,06 % par rapport à celles du Compte Administratif 2018.

Les charges à caractère général représentent 724 400,00 €, soit 25,88 % du budget de fonctionnement, avec une faible augmentation de 0,54 % par rapport au Compte Administratif 2018.

Les charges de personnel 2019 représentent 1 513 200,00 € soit 54,05 % du budget de fonctionnement, avec une faible augmentation de + 2,48 % par rapport au Compte Administratif 2018.

La capacité de travail de l'équipe de la Direction de l'Education est équivalente à 39,95 temps pleins (ETP).

La Communauté de Communes doit une contribution obligatoire annuelle à l'école privée sous contrat d'association Jeanne d'Arc / Saint Joseph d'Aire sur l'Adour pour la participation aux frais de scolarité des seuls enfants du territoire y effectuant leur cycle élémentaire.

Pour l'année scolaire 2019, il y a 102 enfants scolarisés en élémentaire et un coût 2018 par élève en élémentaire des écoles publiques de 557,35 €, soit une subvention 2019 pour l'école privée de : 557,35 € x 102 = 56 850,00 €.

Article 6574 : Subventions = 222 500,00 €

- A l'association ALALE d'Aire sur l'Adour, pour son action communautaire en activités péri et extrascolaires (coordination et animation des accueils périscolaires sur les écoles d'Aire sur l'Adour et de Barcelonne du Gers / Gestion du CLAS à l'école d'Aire sur l'Adour (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) / gestion du Centre de Loisirs d'Aire sur l'Adour) ;

- A l'association ALLA de Lannux, pour son action communautaire en activités péri et extrascolaires (coordination et animation des TAP sur les écoles de Lannux, Ségos et Corneillan / Gestion du CLAE à l'école de Lannux (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) / gestion du Centre de Loisirs de Lannux) ;
- Aux coopératives scolaires des écoles gérées en direct (Aire sur l'Adour / Barcelonne du Gers / Eugénie les Bains / RPI Lannux – Ségos – Corneillan), pour la participation aux projets de fin d'année (sorties / voyages scolaires, etc.).

### **Recettes de fonctionnement : 2 799 500€**

**Chapitre 013 : Atténuation de Charges** = 138 580,00 €(+ 14,87 % par rapport au C.A. 2018)

Le remboursement par le budget principal CDC pour l'intervention d'agents payés par le Budget « Affaires Scolaires » qui travaillent dans des bâtiments non scolaires (ménage siège de la CDC / formation CHSCT du personnel) augmente de + 74,09 % entre 2018 et 2019, passant de 14 603,19 € à 25 423,22 €.

Cette augmentation est due au ménage supplémentaire à mettre en place dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes (+10h par semaine par rapport au ménage des anciens locaux de la Communauté de Communes)

**Chapitre 70 : Produit de services** = 300 500,00 € (- 0,60 % par rapport au C.A. 2018)

Article 7067 : Redevances cantines scolaires

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le prix de vente des repas aux enfants des écoles et des Centres de Loisirs est de 2,90 € par repas. Il n'a pas été augmenté depuis 4 ans. Il est proposé que ces tarifs n'augmentent pas et restent en 2019 à 2,90€

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Communauté de Communes au budget annexe « Affaires Scolaires » sera en 2019, légèrement supérieure, + 1,45 %, par rapport à celle de 2018 et d'un montant de 2 257 200.00 €.

### **Section d'investissement**

En 2019, le total des dépenses d'investissement est proposé à 902 500€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles = 651 687,37 € (+ 7,84 % par rapport au C.A. 2018)

Pour 2019, il est prévu 3 nouvelles opérations en plus de l'achèvement des opérations débutées en 2017 et 2018.

#### **Opération 1 : Travaux de réhabilitation (phase1) de l'école du Mas :**

- o modification pour mise aux normes sanitaires et d'accessibilités des WC de l'école (architecte Camille DUGARRY) ;
- o installation d'une pompe à chaleur dans le réfectoire pour modifier le système actuel de chauffage très consommateur d'énergie ;
- o changement de tous les luminaires néons en panneaux de LED coté cuisine et réfectoire ;

- fourniture et pose de rideaux pour permettre d'obtenir la pénombre dans les salles de classe pour faire fonctionner correctement des VPI ;
- sécurisation de l'accès à la cour de récréation et accessibilité.

**Opération 2 : Divers travaux sur les écoles hors opérations :**

- réfection de toitures de bâtiments qui sont en mauvais état (vérification de la charpente, changement de la couverture) :
  - bureau de la Directrice - école maternelle Claude NOUGARO
  - préau de l'école Victor LOURTIES / Aire sur l'Adour
  - cuisine de l'école Jean JAURES de Barcelonne du Gers.
- relamping : changement des ampoules des écoles par des LED (achat des ampoules LED et changement en régie).
- mises en sécurité diverse (fermeture derrière la cuisine de Victor LOURTIES / plans d'évacuation / mise aux normes de l'alarme incendie Claude NOUGARO.
- installation de pompes à chaleur dans les bâtiments de l'école de Duhort Bachen pour modifier le système actuel de chauffage très consommateur d'énergie.

**Opération 3 : Changement de tous les jeux vétustes** et installations sportives qui ont été enlevés sur les écoles et centres de loisirs suite au contrôle de la société SAGALAB, qui contrôle annuellement les installations de la CDC.

Afin de financer ces opérations, il est proposé de recourir à l'emprunt pour un montant de 425 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	902 500.00
Recettes	902 500.00

**Fonctionnement :**

Dépenses	2 799 500.00
Recettes	2 799 500.00

**C) Budget annexe de la ZA de Bassia : budget primitif 2019**

La section d'investissement s'équilibre à 3 560 049,29€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 076,55€ et consistent en :

- quelques reliquats de travaux d'aménagement : espaces verts, maîtrise d'œuvre à assumer ;
- le remplacement de câbles d'éclairage publics qui ont été dérobés (8 795€)
- des dépenses inhérentes à la vente de lots dépôts de pièces (1 014€) et étude de sol (1 900€)
- le renouvellement du nom de domaine « central park » pour 70€
- remboursement des intérêts de la dette pour 49 972,49€

Les recettes réelles de fonctionnement sont assurées par la prévision de vente d'un terrain à l'entreprise Granuleco : lot 1.11 d'une superficie de 2 948m<sup>2</sup> au prix de 20€HT le m<sup>2</sup>. Le produit est de 58 960€ HT.

La section d'investissement s'équilibre à 3 560 049,29€

En dehors des écritures d'ordre de variation des stocks, la section d'investissement retrace en dépense le remboursement du capital de la dette (118 674,77€). Les recettes sont assurées par une avance du budget principal de 128 791.77€.

Toute vente de terrain supplémentaire sur l'exercice réduirait cette participation.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Robert Cabé, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	3 560 049.29
Recettes	3 560 049.29

**Fonctionnement :**

Dépenses	3 550 307.01
Recettes	3 550 307.01

### **D) Budget annexe de la ZA de Peyres : budget primitif 2019**

Comme l'année dernière, le budget est présenté en sur-équilibre, situation autorisée par la réglementation. La seule dépense de fonctionnement s'élève à 30 601,47 €. Il s'agit de la reprise du résultat négatif 2018. Pas de dépense sur la section d'investissement qui est par contre dotée d'un report de recettes de 94 768.11€.

Ce budget est donc positif de 64 166.64€.

Comme cela a été évoqué lors de la présentation du compte administratif, il fera l'objet en cours d'année d'une décision modificative en concertation avec Mme la trésorière dans l'objectif de rétablir des écritures de stocks permettant une lecture plus conforme aux pratiques comptables en vigueur.

Par ailleurs, il ne reste qu'un lot à vendre. Cela signifie que ce budget annexe a vocation à être rapidement soldé et éteint selon les opportunités de vente qui se présenteront.

Ce budget n'a plus de dette et ne nécessite pas d'un financement du budget principal.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Robert Cabé, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	0
Recettes	94 768.11

**Fonctionnement :**

Dépenses	30 601.47
Recettes	0

**E) Budget annexe de la réserve foncière des Arrats: budget primitif 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre à 788 644,20€.

En 2019, il est prévu d'étudier la viabilisation de la réserve foncière après la manifestation d'intérêt de neuf entreprises locales qui souhaitent implanter ou développer leur activité sur le site. Un plan de composition a été réalisé et présenté aux porteurs de projet. Il reste à chiffrer le coût de viabilisation (réseaux, ouvrage d'art) et à lancer une étude « loi sur l'eau » afin de faire une proposition de prix de vente aux pétitionnaires.

Dans cet objectif, il est proposé la réalisation d'un programme chiffré de viabilisation, l'étude de réalisation d'un ouvrage d'art et la présentation d'un dossier loi sur l'eau justifié par la présence d'un cours d'eau sur les parcelles concernées.

Il est proposé de financer le coût de ces études (32 945€) par un prêt court terme en recette d'investissement qui sera repris ultérieurement par un prêt à moyen terme qui intégrera le coût de viabilisation.

La section d'investissement s'équilibre à 820 956,80€.

Le budget annexe est financé par une avance du budget principal de 46 473.60€ ainsi que par l'emprunt cité plus haut.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	820 956.80
Recettes	820 956.80

**Fonctionnement :**

Dépenses	788 644.20
Recettes	788 644.20

**F) Budget annexe des cuisines centrales : budget primitif 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 240 588,89 €.

Les dépenses de fonctionnement baissent de 130 591.05€ (-9.52%) par rapport à 2018. Cela s'explique principalement par une forte baisse du chapitre 60 (achat et variations des stocks) : - 112 772€ :

Cette baisse du chapitre 60 (489 200€) est concentrée sur deux articles qui concernent les dépenses d'achats de matières premières. A partir du 1<sup>er</sup> février 2019, l'EHPAD prend en charge directement les petits déjeuners, les goûters ainsi que des composants du menu santé. Désormais, les cuisines fournissent les repas midi et soir pour les résidents et le personnel, les potages et desserts pour les menus santé. D'autre part, le restaurant d'entreprises est fermé depuis le 30 juin 2018.

Chapitre 012 : charges de personnel 469 900,87 €

La baisse des dépenses de personnel s'explique par un départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et la mutation d'un agent au sein des affaires scolaires. Ces deux agents affectés au restaurant d'entreprises aujourd'hui fermé ne seront pas remplacés. Toutefois, les économies générées par ces départs non remplacés sont minorées par le coût d'un agent en congé maladie longue durée : il faut payer les agents absents et assurer leur remplacement (coût supplémentaire de 26 000€).

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement mais également une recette d'investissement qui couvre largement la charge de la dette en capital (143 143,78€).

### **Recettes de fonctionnement**

Passant de 1 390 158,83€ en 2018 à 1 240 588,89€ en 2019, elles baissent de 149 569,94€ (-10.76%) malgré une augmentation de 40 000€ de la subvention du budget principal. Cette baisse a deux causes principales : la nette diminution des produits des services (- 118 024€) et le fléchissement du résultat reporté (- 56 122,09€)

La baisse des produits de services s'explique par la baisse des ventes à l'EHPAD (- 55 454€), au centre de loisirs (-23 412€) et l'arrêt du restaurant d'entreprises (-44 339€). On constate par ailleurs une nette baisse des repas vendus à l'hôpital de jour de 2017 à 2018.

Le report du résultat de fonctionnement diminue depuis 2016, passant de 186 683,09€ à 18 978,89€. On observe que cette baisse du résultat reporté est la conséquence directe de la baisse de la subvention du budget principal de l'année précédente.

### **La section d'investissement s'équilibre à 193 365,38 €**

En 2019, il est projeté l'achat pour 32 840 € des équipements suivants :

- 26 échelles de transport pour les livraisons
- 1 ordinateur pour allotissement
- 3 téléphones portables pour service portage
- étagères pour chaussures dans vestiaires
- rayonnage pour les chambres froides
- 1 étiqueteuse de secours pour thermoscelleuse
- 1 transpalette.

Par ailleurs, il est proposé d'engager une étude pour l'aménagement des locaux de l'ancien restaurant d'entreprises. Le montant au 2188 correspond à la dépense permettant l'équilibre du budget.

La section d'investissement ne présente pas de difficulté de financement puisque le report de l'excédent 2018 et l'amortissement permettent de financer le remboursement du capital de la dette et les dépenses programmées pour 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	193 365.38
Recettes	193 365.38

**Fonctionnement :**

Dépenses	1 240 588.89
Recettes	1 240 588.89

### **G) Budget annexe de l'école de musique : budget primitif 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre à 268 694€

Personnel : 2 agents ont quitté l'école courant 2018 (mutation et départ à la retraite) et sont remplacés par 2 nouveaux agents titularisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les charges de personnel (243 216.46€) sont stables (+1.2%)

Les amortissements progressent du fait de l'achat d'instruments chaque année.

Les redevances sont en augmentation (78 725€) suite à la forte progression des effectifs/élèves (+19%).

La subvention d'équilibre du budget principal passe de 176 000 € à 183 000 €.

#### **La section d'investissement s'équilibre à 16 607.45€**

Les achats d'instruments se répartissent ainsi : 3 400 € TTC pour l'école, 2 127 € TTC pour Diapason, soit un total de 5 527 € TTC subventionnable à 45% .

Une somme de 10 037 € apparaît pour équilibrer la section d'investissement. Elle pourrait être utilisée pour l'étude d'un projet de création d'une nouvelle école de musique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	16 607.45
Recettes	16 607.45

**Fonctionnement :**

Dépenses	268 694.00
Recettes	268 694.00

## POLE DE SANTE

### 10 Modification du prix d'achat à la SCI LANTEGUI d'un bien immobilier :

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la création d'un bâtiment socle du pôle de santé territorial à Aire sur l'Adour, la communauté de communes a procédé à l'acquisition des biens immobiliers suivants :

- Copropriété de l'immeuble sis 21 rue Carnot, cadastré CL n°317,
  - lot n°3 : un local de 122 m<sup>2</sup> situé au premier étage de l'immeuble à usage de bureaux comprenant 4 pièces principales, 1 dégagement, couloir et escalier menant à ce lot à partir du rez de chaussée ;
  - lot n°4 : local de 109 m<sup>2</sup> à usage d'archives et de bureaux comprenant une pièce sous combles.
- Copropriété de l'immeuble sis 10 rue Pascal Duprat, cadastré CL n°166,
  - lot n°1 : pièce de 25.6m<sup>2</sup> située au premier étage en façade sur la rue Victor Lourties.

Il convient de modifier le prix d'achat de ces biens à 103 528.69 €, comprenant une régularisation de TVA de 3 528.69 €

La ventilation sera la suivante :

- 11 000 € pour le lot 1 (parcelle CL 166- 10 rue Duprat)
- 92 528.69 € pour le les lots 3 et 4 (parcelle CL 317 – 21 rue Carnot)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, autorise la modification du prix d'achat de la transaction à 103 528.69 €, dont 3 528.69 € de TVA ainsi qu'il suit :

- 11 000 € pour le lot 1 (parcelle CL 166- 10 rue Duprat),
- 92 528.69 € pour le les lots 3 et 4 (parcelle CL 317 – 21 rue Carnot).

## LOGEMENT

### 11 OPAH Attributions d'aides :

Dans le cadre de l'OPAH, il est proposé d'attribuer les aides suivantes aux propriétaires occupants suivants :

Propriétaire	Adresse	Commune	Montant travaux HT	subvention
	<b>Travaux d'autonomie de la personne</b>			
DUFAU Gérard et madeleine	390 Allée de Doumenges	Latrille	11 841.17€	1 025.97 €
	<b>Travaux de précarité énergétique</b>			
CLE Daniel et Danielle	812 route de Grenade	Eugénie les Bains	9 792.51€	500.00 €

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement des subventions présentées.

### **Questions diverses**

➤ Composition du conseil communautaire :

M. Lambert Gijsbers signale que le conseil communautaire dispose d'un délai jusqu'au 31 août 2019 afin de délibérer sur la composition du conseil communautaire et de la représentativité des communes qui devra être revue avant les élections municipales de 2020.

M. le Président répond qu'il prévoit de traiter cette question délicate avant l'été, tout d'abord dans le cadre de la conférence des Maires puis lors d'un conseil communautaire fin juin, début juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

**Le Président**

**Le Président**